



Province de Québec
Municipalité de Marsoui

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Marsoui, tenue le huitième jour d'avril deux-mille-vingt-quatre, à 19 h, à la salle du Conseil situé au 1 rue de l'Église, à Marsoui.

Sont présents : M^{me} Renée Gasse, maire et les conseillers suivants : M. Renaud Pelletier, M. Donald Mimeault, M. Jean-Sébastien Gagnée, Mme Joannie Dion et M. Dario Jean. Est également présente, M^{me} Anne Sohier, directrice générale/greffière-trésorière. Le conseiller Richard Gagné est absent,

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19h par M^{me} Renée Gasse, maire de Marsoui. M^{me} Anne Sohier, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire.

Résolution 24-04-30

Mme le Maire Renée Gasse fait la lecture de l'ordre du jour qui est accepté par **M. Donald Mimeault** et résolu à l'unanimité.

Résolution 24-04-31

Il est proposé par Mme Joannie Dion et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 5 février 2024.

Résolution 24-04-32

Il est proposé par M. Dario Jean et résolu à l'unanimité d'approuver le sommaire des comptes payés pour un montant de 33 881.47. \$ et celui des comptes à payer pour la somme de 21, 159.51\$.

AFFAIRES NOUVELLES

Résolution 24-04-33

A) Soumission Ganex :

En vue de faire la vérification de la sonde de la station de pompage et de son remplacement s'il y a lieu, de vérifier les paramètres électriques de la pompe, **il est proposé par M. Renaud Pelletier** et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de GANEX pour la somme 3912 \$ +taxes.

Résolution 24-04-34

B) Appui aux représentations du FCM :

Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique

ATTENDU QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

ATTENDU QUE, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

ATTENDU QUE, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

ATTENDU QUE, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale existante atteint environ 170 milliards de dollars;

ATTENDU QUE l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

ATTENDU QUE, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique ;

ATTENDU QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026 ;

ATTENDU QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent

sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

PAR CONSÉQUENT, IL EST proposé par M. Jean-Sébastien Gagné RÉSOLU à l'unanimité QUE le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure ;

QUE le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes ;

QUE le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

QUE le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

QUE la copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

C) Le projet déposé à PRIMA l'an dernier est accepté. Nous disposons donc d'une subvention de 99,974 \$ pour la réalisation des travaux qui consistera à refaire les trottoirs du village ainsi qu'améliorer l'éclairage dans le Parc Couturier. Les travaux sont prévus à l'été 2024.

Résolution 24-04-35

D) Correction résolution 23-05-50 PRIMA :

Il est proposé par M. Donald Mimeault et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

QUE la municipalité a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées;

QUE la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.

Résolution 24-04-36

E) **Il est proposé par Mme Joannie Dion** et résolu à l'unanimité de nommer M. Renaud Pelletier pro-maire à partir d'aujourd'hui jusqu'à la fin du mandat en novembre 2025.

Résolution 24-04-37

F) Entente de services avec la Croix-Rouge :

Il est proposé par M. Dario Jean et résolu à l'unanimité de signer l'entente de services aux personnes sinistrées entre la Municipalité de Marsoui et la Société Canadienne de la Croix-Rouge qui entrera en vigueur le 6 mai 2024. Les coûts annuels sont de 225\$,

Résolution 24-04-38

G) Entente 2024 Animation Jeunesse Haute-Gaspésie :

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Gagné et résolu à l'unanimité de renouveler l'entente 2024 relative à un service intermunicipal de loisir jeunesse (Animation

Jeunesse Haute-Gaspésie entre la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis et les municipalités de Ste-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine, Mont Saint-Pierre, Rivière-à-Claude, La Martre et Marsoui. Les frais pour notre municipalité sont de 5,086 \$.

Résolution 24-04-39

H) Entente 2024 préventionnistes en incendie:

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Gagné et résolu à l'unanimité de renouveler l'entente 2024 relative à un service intermunicipal de préventionniste de l'Est en incendie entre la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis et les municipalités de Ste-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine, Mont Saint-Pierre, Rivière-à-Claude, La Martre et Marsoui. Les frais pour notre municipalité sont de 2,529.44 \$.

Résolution 24-04-40

I) Désignation des fonctionnaires responsables en matière d'urbanisme / Application de la réglementation municipale d'urbanisme :

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 236 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), le Conseil municipal de Marsoui doit désigner les fonctionnaires qui sont responsables de délivrer les permis et certificats d'autorisation ;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'étendre la désignation aux permis et certificats d'autorisation délivrés en vertu des règlements provinciaux d'application municipale en matière d'environnement et de sécurité des piscines résidentielles ;

CONSIDÉRANT QU' il y a également lieu d'étendre la désignation à l'ensemble des pouvoirs et devoirs conférés aux inspecteurs en bâtiments en application de la réglementation municipale d'urbanisme et de protection du patrimoine culturel ;

CONSIDÉRANT QU' une entente pour la fourniture de services en matière d'urbanisme, d'environnement et de protection des biens culturels est intervenue entre la municipalité de Marsoui et la MRC de La Matanie ;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de mettre à jour la liste des fonctionnaires désignés pour refléter la nouvelle structure organisationnelle du service de l'aménagement et de l'urbanisme de la MRC de La Matanie ;

CONSIDÉRANT QU' que la MRC de La Matanie a pourvu le poste d'adjoint technique en urbanisme pour la saison estivale 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Donald Mimeault et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal de Marsoui désigne les personnes qui suivent, lesquelles sont à l'emploi de la MRC de La Matanie, à titre de fonctionnaires désignés pour la délivrance des permis et certificats d'autorisation et pour l'exercice des pouvoirs et responsabilités conférés à l'inspecteur en bâtiments en application de la réglementation municipale d'urbanisme et de protection du patrimoine culturel :

- Monsieur Daniel Charette, inspecteur en bâtiments sénior ;
- Monsieur Yvan Lajoie, inspecteur en bâtiments ;
- Madame Laurie Savard, inspectrice en bâtiments ;
- Monsieur Mathieu Bérubé, inspecteur en bâtiment ;

Que le Conseil municipal de Marsoui nomme également comme fonctionnaires désignés, les personnes suivantes :

- Madame France Paquet, adjointe et cheffe d'équipe aménagement, urbanisme et inspection ;
- Monsieur Uendi Kapera, adjoint technique en urbanisme (pour l'été 2024 seulement) ;
- Mme Valérie Charest, urbaniste, directrice de l'aménagement et de l'urbanisme ;

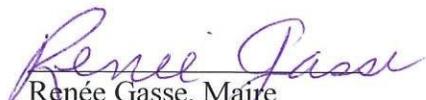
QUE, sur recommandation du Service d'urbanisme de la MRC de La Matanie, la directrice générale et greffière-trésorière, madame Anne Sohier soit également autorisée à agir à titre de fonctionnaire désignée.

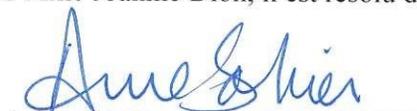
PÉRIODE DE QUESTION :

Différentes questions et /ou commentaires provenant de l'assistance furent répondues.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de Mme Joannie Dion, il est résolu de lever la séance à 19h19.


Renée Gasse, Maire


Anne Sohier Greffière-trésorière

Je, Renée Gasse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.